

Formation mobilité taxi

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CMA NA
Aurélie FRAPPIER-TONDELLIER
06.31.13.67.82
cmar-formation-continue@artisanat-nouvelle-aquitaine.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Être titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi

Prérequis pédagogiques :

AUCUN

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire pourra solliciter l'obtention d'une autorisation d'exercice de la profession de conducteur de taxi auprès de la Préfecture du département dans laquelle il aura suivi la formation. (Arrêté du 11 août 2017 et modifié par l'arrêté du 17 juillet 2018) La formation porte sur deux modules d'approfondissement obligatoires :? - Mieux connaître son territoire d'exercice de l'activité pour mieux renseigner ses clients? - Connaître et appliquer la réglementation locale en vigueur

Contenu et modalités d'organisation

Le territoire d'exercice de l'activité de taxi - Infrastructures routières du département - Principales voies routières du département et leur nature juridique - Principales villes du département - Les sites touristiques du département (curiosités locales, monuments et lieux historiques) - Les établissements économiques et sociaux du département - La population du département La réglementation locale en vigueur - Réglementation locale applicable à la profession de taxi dans le département - Tarification applicable dans le département - le conventionnement TAP/CPAM applicable dans le département

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Formation Continue des conducteurs de Taxi (recyclage quinquennale)

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00233999	du 18/06/2021 au 31/12/2021	Coulounieix-Chamiers (24)	CMA FORMATION PERIGUEUX - CMA NA 24	Non éligible	FPC	
00258724	du 03/01/2022 au 31/12/2022	Coulounieix-Chamiers (24)	CMA FORMATION PERIGUEUX - CMA NA 24	Non éligible	FPC	
00343369	du 01/01/2023 au 31/12/2023	Angoulême (16)	CMA FORMATION ANGOULEME - CMA NA 16	Non éligible	FPC	

00340459	du 12/01/2023 au 31/12/2023	Coulounieix- Chamiers (24)	CMA FORMATION PERIGUEUX - CMA NA 24	Non éligible	
00396145	du 13/11/2023 au 14/11/2023	Agen (47)	CMA FORMATION AGEN - CMA NA 47	Non éligible	
00338588	du 01/12/2023 au 31/12/2023	Coulounieix- Chamiers (24)	CMA FORMATION PERIGUEUX - CMA NA 24	Non éligible	
00509015	du 17/10/2024 au 18/10/2024	Agen (47)	CMA FORMATION AGEN - CMA NA 47	Non éligible	
00599425	du 01/01/2025 au 31/12/2025	Coulounieix- Chamiers (24)	CMA FORMATION PERIGUEUX - CMA NA 24	Non éligible	
00639546	du 18/11/2025 au 19/11/2025	Poitiers (86)	CMA FORMATION POITIER - CMA NA 86	Non éligible	
00655203	du 01/01/2026 au 31/12/2026	Coulounieix- Chamiers (24)	CMA FORMATION PERIGUEUX - CMA NA 24	Non éligible	